



Bâle, le 30.06.2022

Communiqué aux médias

Augmentation des prix de référence pour la féverole et le soja fourrager bio

Lors de la deuxième Table ronde des prix de référence des céréales fourragères du 27 juin, les représentants des producteurs-trices et les fabricants d'aliments fourragers ont modifié les prix de référence 2022 pour la féverole et le soja fourrager.

Les prix définis le 17 mai 2022 restent valables pour toutes les autres cultures (voir tableau ci-dessous). L'augmentation par rapport à la Table ronde des prix de référence du 17 mai 2022 est de 5 francs pour la féverole et de 8 francs pour le soja. Les montants compensatoires et d'encouragement de ces deux cultures restent les mêmes.

Les prix sont maintenant de 93.– Fr./dt + 5.– Fr./dt de montant compensatoire pour la féverole et de 133.– Fr./dt + 27.– Fr./dt de contribution d'encouragement pour le soja. Les représentants des participant-e-s ont soutenu cette version modérée de l'augmentation des prix qui est au bénéfice des producteurs-trices de grandes cultures. Cela tient compte de l'augmentation de la demande pour ces protéagineux.

On cherche 15'000 ha supplémentaires de terres ouvertes bio

Les grandes cultures Bourgeon restent très demandées. Pour arriver à couvrir l'augmentation de la demande pour les légumineuses à graines et les autres grandes cultures, il faut dans les cinq à six prochaines années 15'000 ha de terres ouvertes bio supplémentaires. L'encouragement de ces cultures recherchées est un signal d'incitation clair pour les producteurs intéressés par la reconversion bio. En fixant des prix de référence attractifs, la branche fournit sa contribution à cette offensive pour les grandes cultures bio.

Encourager ensemble l'agriculture bio

La branche aimerait à l'avenir encourager ensemble les grandes cultures bio et a convenu d'élaborer une clé de répartition qui devra être équitable, conforme au marché et praticable. Cette clé de répartition devra aussi être valable pour les légumineuses à graines fourragères bio prises en charge (pois protéagineux, féverole, soja fourrager, lupin doux) et être reportée dans le règlement en vigueur pour les céréales fourragères. Ces modifications seront élaborées par un groupe de travail constitué de représentant-e-s de la branche et doivent être introduites pour la récolte 2023.

Les conditions de prise en charge de swiss granum sont aussi valables pour la récolte de cette année.

Prix de référence pour les céréales fourragères Bourgeon 2022

Céréales fourragères / légumineuses à graines (Fr./dt)	
Blé fourrager	87.00
Orge	78.00
Avoine	66.00
Triticale	79.00
Maïs grain	85.00
Pois protéagineux	93.00 + 5.00 de montant compensatoire = total 98.00
Féverole*	93.00 + 5.00 de montant compensatoire = total 98.00
Lupin	114.00 + 27.00 de contribution d'encouragement = total 141.00
Soja*	133.00 + 27.00 de contribution d'encouragement = total 160.00
Seigle fourrager	77.00
Cultures associées légumineuse / céréale	Prix selon la moyenne pondérée des deux composants

* Nouveau prix de référence, valable à partir du 27 juin 2022

Informations supplémentaires

David Herrmann, Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, david.herrmann@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 7'500 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et 1'200 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch